



Au début du contrat

<u>Contrat de travail</u>	<u>Contrat d'accueil</u>	<u>Fiche vaccins</u>
Etablit ensemble il permet de mettre les informations de bases pour l'accueil de votre enfant tout au long de l'année. Ce document est à signer le premier jour d'accueil.	Celui-ci est très important ! C'est une extension au contrat de travail. Il rassemble toutes les autorisations: sorties, médical, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...	Cette fiche est obligatoire pour l'accueil de votre enfant. Soit vous la faites remplir par votre médecin traitant soit vous faites une photocopie du carnet de santé. Si elle n'est pas remplie 3 mois après le début du contrat, l'accueil de votre enfant s'interrompra.
<u>Fiche médicale</u>	<u>Fiche des congés</u>	D'autres documents se trouvent dans la pochette. Il faut les garder chez vous.
Elle se trouve dans le contrat d'accueil. Elle est à remplir par le médecin traitant. Pas obligatoire mais nécessaire en cas de bobo.	Obligatoire de la signé pour l'année (janvier à décembre). Elle liste les dates des congés de l'assistant maternel.	

Tous les mois

Tous les documents où il y a annoté "signature" sont à rendre signé. Les autres sont à garder chez vous.

<u>Fiche de paie Nounou-top</u>	<u>Fiche de présence</u>	<u>Fiche des trajets</u>
C'est celle qui est la plus juste.	C'est la seule fiche où j'ai saisie les informations. J'y note les heures supp, absences etc...	Cette fiche détail tous les trajets et le coût de ceux-ci. Rappel: les trajets sont divisés par les enfants présent pendant le trajet.
<u>Fiche aide à la déclaration</u>		

Fin de contrat

<u>Lettre de licenciement/démission</u>	<u>Aide à la déclaration France travail</u>	<u>Certificat de travail</u>
Elle est à envoyé en recommandé. Le préavis commence à la première présentation du facteur. Ou bien en remise en main propre. Le préavis commence le jour de la présentation du courrier.	Cette fiche est là uniquement pour vous aider à faire la déclaration France travail.	Soit vous signez celui de nounou-top soit Pajemploi en fournit un à la fin de la dernière déclaration
<u>Solde de tout compte</u>		